



Le dimanche 1er mai 2016

Les organisations syndicales FSU, CGT-Educ'action, Sud Education, SNCL FO

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille,

S/C de Madame la Proviseure du lycée Cazin de Boulogne-Sur-Mer

Monsieur le Recteur,

Les organisations syndicales FSU, CGT-Educ'action, Sud Education, SNCL FO contestent les procédures disciplinaires engagées par le lycée Cazin de Boulogne-Sur-Mer, suite aux différents mouvements non violents devant l'établissement du lycée, à l'encontre de cinq élèves.

Les faits reprochés se sont déroulés devant le lycée Cazin sur le domaine public. Les organisations syndicales s'insurgent devant la prise de position de la direction de l'établissement et notamment l'exclusion temporaire sous forme de mise à pied à titre conservatoire jusqu'au 6 mai inclus. Le motif retenu oralement, sans aucun courrier officiel, est celui d'avoir commis une entrave au bon déroulement des examens.

Précisons que le blocage partiel du lycée (une entrée est restée toujours accessible) n'a pas duré au-delà de 7h45 qui est l'ouverture réglementaire de l'établissement. Les examens qui avaient lieu ce jour étaient des CCF, contrôles en cours de formation qui ont pu se tenir dans les conditions normales. D'ailleurs, ils auraient pu être reportés sans préjudice pour les élèves : ce sont les enseignants qui gèrent eux-mêmes les examens et les absences des élèves pour « autres motifs » lors du passage de ces épreuves.

De plus, les actions de blocage n'ont entraîné aucune sanction de la part des chefs d'établissements dans les autres lycées du boulonnais.

Dans cette lutte, où chaque élève prend position et défend sa vision de l'avenir en tant que citoyen et futur salarié, nous ne comprenons pas la décision de la direction du lycée qui prône par ailleurs dans ses instances la liberté d'expression et les droits des élèves reconnus.

De plus, nous sommes inquiets du fait que certains élèves de la section « vente » n'aient pas trouvé de stage et nous ne pourrions pas croire que ces élèves impliqués dans le mouvement paient doublement leur engagement.

Les organisations syndicales demandent à Monsieur le Recteur de faire respecter le droit des élèves et de surseoir à toute sanction envisagée.

Vous vous prions, Monsieur le Recteur, de croire en notre attachement au Service Public d'Education Nationale et à ses valeurs.

Copies à Monsieur le Député Maire de Boulogne-Sur-Mer
aux Jeunes en lutte de la Section du Boulonnais